



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-107

Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin saisonnier ou temporaire d'activité

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L332-13 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 novembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers et temporaires d'activité,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers et temporaires d'activités, comme suit :

Accroissement saisonnier d'activité

Nombre d'emplois	Motif du recrutement	Fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Palier un accroissement saisonnier d'activité	MNS ou surveillant de baignade	Educateur des APS	Echelle B1 – 6 ^{ème} échelon
2	Palier un accroissement saisonnier d'activité	Agent de caisse piscine municipale et entretien des locaux	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
1	Palier un accroissement saisonnier d'activité	Centre de loisirs des vacances scolaires	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
1	Palier un accroissement saisonnier d'activité	Entretien ménager	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon

Accroissement temporaire d'activité

Nombre d'emplois	Motif du recrutement	Fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Palier un accroissement temporaire d'activité	Agent technique spécialisé en espaces verts	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
1	Palier un accroissement temporaire d'activité	MNS ou surveillant de baignade	Educateur des activités physiques et sportives	Echelle B1 – 6 ^{ème} échelon
3	Palier un accroissement temporaire d'activité	Animation dans le cadre du Centre de Loisirs	Adjoint d'animation, BAFA, en cours de formation, sans formation	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon

7	Palier un accroissement temporaire d'activité	Animation dans le cadre des accueils périscolaires, de la restauration et des transports scolaires	Adjoint d'animation BAFA, en cours de formation, sans formation	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
1	Palier un accroissement temporaire d'activité	Travaux administratifs	Adjoint administratif	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
2	Palier un accroissement temporaire d'activité	Entretiens irréguliers de bâtiments	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
1	Palier un accroissement temporaire d'activité	Communication	Adjoint administratif	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon
4	Palier un accroissement temporaire d'activité	Distribution informations communale	Adjoint technique	Echelle C1 – 1 ^{er} échelon

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 15 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>